

09 mar 2017 -12:53

## Un jouet testé sur quatre est trop bruyant

### Avertissement relatif à un revolver trop bruyant

Bruxelles, 9 mars 2017 – Il ressort d'une campagne de contrôle du SPF Economie que 5 jouets testés sur 21 présentent un niveau sonore trop élevé et ne respectent pas les prescriptions légales en matière de sécurité. Un jouet contrôlé était également dangereux pour les jeunes enfants. En fin de compte, trois articles ont été retirés du marché.

Chantal De Pauw, porte-parole du SPF Economie : « *Les enfants adorent les jouets qui font du bruit. Ils ont souvent tendance à tenir les jouets tout près de leurs oreilles afin d'entendre les moindres sons. C'est la raison pour laquelle il est important de vérifier aussi cet aspect-là de la sécurité des jouets. Cette action de contrôle ciblée et menée conjointement avec 15 autres Etats membres de l'UE démontre que la plupart des jouets sont sûrs. Toutefois, de nombreuses infractions ont quand même été constatées.* »

### Objectif de la campagne de contrôle

Le SPF Economie a participé avec 15 autres pays de l'UE à une campagne de contrôle européenne afin de vérifier si les jouets sonores étaient conformes aux normes légales de sécurité. Les contrôles concernaient le niveau sonore, les exigences administratives et les petits éléments pouvant être ingérés (pour les jouets destinés aux enfants de moins de 3 ans). Au total, le SPF Economie a sélectionné 21 articles présumés non conformes auprès de webshops, distributeurs, fabricants et importateurs. Il s'agissait entre autres d'un jouet en forme de GSM, d'une petite voiture, d'un micro, d'un talkie-walkie, d'un tambour et d'une flûte.

### Résultats : 5 articles sur 21 trop bruyants

13 des 21 jouets testés n'étaient pas conformes aux exigences légales administratives. Les infractions les plus fréquentes étaient l'absence de documentation technique, de la déclaration de conformité CE et du mot « Avertissement ».

Pour 6 articles, des problèmes techniques ont été constatés. Un jouet, à savoir une flûte destinée à des enfants de moins de 3 ans, comprenait de petits éléments présentant un risque d'étouffement en cas d'ingestion. 5 jouets avaient un niveau sonore trop élevé : un tambour, un revolver, un klaxon de vélo, une crécelle et une flûte.

A la suite de ce constat, 3 produits ont été retirés des rayons, et 2 d'entre eux, à savoir un revolver à amorces et une flûte, ont même été rappelés. Chantal De Pauw, porte-parole du SPF Economie : « Etant donné que le distributeur belge de ce revolver dangereux a entre-temps fait faillite et que nous ne savons pas quels magasins le distribuent, nous profitons de ce communiqué de presse pour appeler les parents à ne pas laisser jouer leurs enfants avec ce pistolet de la marque Kim'Play. Il peut causer des lésions auditives irréversibles si l'enfant l'utilise près de son oreille. »

Plus d'informations concernant ce revolver :

[http://ec.europa.eu/consumers/consumers\\_safety/safety\\_products/rapex/alerts/main/?event=main.notification&search\\_term=A12/1570/16&exclude\\_search\\_term=0&search\\_year=2016](http://ec.europa.eu/consumers/consumers_safety/safety_products/rapex/alerts/main/?event=main.notification&search_term=A12/1570/16&exclude_search_term=0&search_year=2016)

Plus d'informations concernant une flûte qui a fait l'objet d'une action de rappel :

[http://ec.europa.eu/consumers/consumers\\_safety/safety\\_products/rapex/alerts/main/?event=main.notification&search\\_term=A12/0059/17&exclude\\_search\\_term=0&search\\_year=2017](http://ec.europa.eu/consumers/consumers_safety/safety_products/rapex/alerts/main/?event=main.notification&search_term=A12/0059/17&exclude_search_term=0&search_year=2017)

*A quoi devez-vous faire attention quand vous achetez des jouets ?*

- N'achetez jamais de jouets dépourvus du marquage CE : cette déclaration de conformité est obligatoire sur tous les jouets et permet au fabricant d'assurer que son produit répond aux normes de sécurité.
- Faites attention aux jouets très bruyants : ne laissez jamais les enfants placer des jouets bruyants près de leurs oreilles.
- Lisez la notice d'utilisation et les avertissements afin de vous assurer que le jouet convient à l'âge de l'enfant.
- Vérifiez si l'adresse du fabricant ou de l'importateur figure sur l'emballage.
- Achetez vos jouets dans des magasins et webshops de confiance.

*En cas de problèmes*

Si un consommateur suspecte qu'un jouet présente un risque, il peut toujours le signaler au SPF Economie via Belspoc :

<http://economie.fgov.be/fr/global/contact/belspoc.jsp>

*Les résultats complets pour la Belgique*

[http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/general/campagne\\_europeenne\\_de\\_contr\\_le\\_prosafe\\_ja2014\\_jouets\\_acoustiques.jsp](http://economie.fgov.be/fr/modules/publications/general/campagne_europeenne_de_contr_le_prosafe_ja2014_jouets_acoustiques.jsp)

SPF Economie, PME, Classes Moyennes et Energie  
City Atrium  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 51 11  
<http://economie.fgov.be>

Chantal De Pauw  
Porte-parole  
+32 476 45 75 95  
[chantal.depauw@economie.fgov.be](mailto:chantal.depauw@economie.fgov.be)